



CONVENTION SUR LA LUTTE
CONTRE LA DÉSERTIFICATION

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(3)/5
19 août 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Troisième session
Recife, 15-26 novembre 1999
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

Examen de la mise en oeuvre de la Convention,
y compris l'appui aux programmes spéciaux

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	2
II. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION EN AFRIQUE	5 - 26	3
III. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION EN ASIE	27 - 32	6
IV. MESURES PRISES POUR FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES	33 - 41	9
V. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DANS LA RÉGION DE LA MÉDITERRANÉE SEPTENTRIONALE ET DANS D'AUTRES RÉGIONS D'EUROPE .	42 - 45	10

Annexe

Principales réunions nationales, régionales et sous-régionales organisées, avec la participation du secrétariat, de l'automne 1998 à l'automne 1999		12
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	----

I. INTRODUCTION

1. À la deuxième session de la Conférence des Parties (COP), les participants ont été saisis du document ICCD/COP(2)/5 indiquant les activités relatives à la mise en oeuvre de la Convention entreprises avec l'appui ou la participation du secrétariat pendant la période qui s'était écoulée entre août 1997 et juillet 1998. La présente note contient des renseignements sur les mesures prévues par le secrétariat pour la période de septembre 1998 à septembre 1999 afin de fournir un soutien continu aux pays touchés Parties. Ces mesures ont consisté à accorder une aide financière et technique rendue possible, dans la plupart des cas, par les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale créé en application de la résolution 47/188 de l'Assemblée générale. Les programmes élaborés par les Parties aux niveaux national, sous-régional et régional sont pour la plupart parvenus au stade où il faut maintenant procéder à un apport de ressources financières par la conclusion d'arrangements de partenariat.

2. Les progrès accomplis lors de la phase initiale du processus de mise en oeuvre ont été plus lents que certains ne l'auraient espéré en raison de la complexité de la tâche que représente la gestion d'un exercice de programmation intersectoriel et concerté. Au niveau national, les centres de liaison ont été institutionnalisés et préparent d'autres arrangements visant à améliorer la connaissance et la coordination des mesures de mise en oeuvre de la Convention, qui ne retiennent pas encore l'attention de certains ministères importants. Les centres de liaison nationaux, soutenus par les comités de coordination nationaux, s'emploient également dans plusieurs cas à encourager et élargir la participation de la société civile. Les centres de liaison sont confrontés à la nécessité d'examiner les liens avec d'autres cadres de programmation stratégique pour le développement durable et de mobiliser des ressources suffisantes. Des forums nationaux ont été organisés dans quelques pays avec l'assistance du système des Nations Unies et une table ronde s'est tenue au Mali en mars 1999. Il est important de planifier un nouveau cycle de tables rondes afin d'examiner les besoins financiers des programmes d'action nationaux d'autres pays.

3. La plupart des activités se sont clairement concentrées au niveau national et quelques pays ont fait part des progrès réalisés dans l'élaboration d'un cadre favorisant la mise en oeuvre de la Convention dans lequel sont inclus le soutien scientifique et technique; des mesures législatives; l'application de politiques préférentielles aux systèmes fiscaux, à l'utilisation des terres et au régime de propriété; et un appui à la gestion décentralisée et à la privatisation. Au niveau international (sous-régional, régional et interrégional), les Parties cherchent à réaliser des économies d'échelle en créant des plates-formes de coopération interrégionales ou des réseaux thématiques, mais la participation des institutions scientifiques des pays développés Parties intéressés et les appuis financiers ne sont pas encore acquis.

4. Les renseignements fournis par le secrétariat et contenus dans la présente note ne donnent qu'une description partielle du processus de mise en oeuvre. Ils sont destinés à compléter les évaluations faites par les Parties, les organisations internationales concernées et les organisations non gouvernementales. Ils portent avant tout sur les activités spécifiques

auxquelles le secrétariat a apporté une contribution, soit en y participant, soit en accordant un soutien financier. Ils ne donnent pas un tableau complet de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la Convention ni des tendances générales de cette mise en oeuvre. De manière générale, la validité de l'expérience acquise pendant la période intérimaire, détaillée au paragraphe 4 du document ICCD/COP(2)/5, se confirme : les pays touchés Parties devront harmoniser les multiples cadres de planification stratégique de gestion des ressources naturelles; ils inviteront - au niveau des pays - les institutions multilatérales et les organisations donatrices à prendre plus clairement position et encourageront les accords de partenariat afin d'obtenir l'aide financière nécessaire; ils continueront à chercher les moyens d'acheminer directement les ressources au niveau local, en utilisant autant que possible la Convention comme cadre synergique permettant de rapprocher le processus d'application des autres conventions relatives au développement durable (la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique) du niveau local.

II. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION EN AFRIQUE

5. Tous les pays africains ont maintenant ratifié la Convention, ce qui montre incontestablement l'importance attachée par l'Afrique aux objectifs de la Convention. Les rapports de pays qui devront être présentés à la troisième session de la Conférence des Parties par les États parties africains donnent une idée précise des mesures qui ont été prises pour mettre en oeuvre la Convention (voir document ICCD/COP(3)/5/Add.2).

6. Au niveau national, tous les pays africains ont engagé l'élaboration et l'application de programmes d'action nationaux, ce processus en étant à différents stades d'avancement suivant les activités : information et sensibilisation, processus consultatif à l'échelon national, organisation de forums nationaux et adoption et mise en oeuvre du programme.

7. Dans le domaine de l'information et de la sensibilisation, plusieurs stratégies ont été appliquées simultanément pour toucher les intéressés. Des séminaires nationaux de sensibilisation ont été organisés dans une quarantaine de pays, suivis par des campagnes de sensibilisation, des ateliers de consultation et des séminaires organisés à divers niveaux et l'introduction de matériel didactique. Des documents en rapport avec la Convention ont été traduits dans les langues locales, des affiches ont été créées et des pièces de théâtre et chansons destinées à être jouées et chantées par des interprètes locaux ont été composées.

8. La plupart des pays reconnaissent qu'ils devront mener constamment des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour que l'ensemble de la population coopère efficacement à la mise en oeuvre de la Convention. La participation des femmes à ce processus est encore en dessous du niveau escompté dans la plupart des pays. On ne saurait trop insister sur l'importance de la participation des groupements de femmes; aussi le secrétariat continue-t-il à renforcer les capacités des associations féminines.

9. Les organisations non gouvernementales collaborent également de manière accrue avec les gouvernements afin de soutenir les programmes d'action nationaux.
10. S'agissant des mécanismes participatifs et consultatifs conçus pour mener à l'élaboration de programmes d'action nationaux, presque tous les pays africains ont créé des institutions de coordination comprenant des comités directeurs nationaux, des secrétariats de liaison et des sous-comités techniques, tous composés de membres provenant de disciplines et secteurs divers tels que ministères, instituts de recherche et d'études supérieures, organisations non gouvernementales et communautaires, secteur privé et donateurs.
11. À ce jour, 20 pays ont organisé un forum national pour valider et adopter le programme d'action national qu'ils avaient élaboré en se fondant sur les méthodes participatives et consultatives auxquelles la Convention fait une large place, et quatre prévoient de tenir leur premier forum national durant le dernier trimestre de l'année 1999.
12. Quelques pays ont organisé une table ronde sectorielle sur le financement de la protection de l'environnement et présenté aux donateurs les éléments du programme d'action national à financer en priorité, et qui sont intégrés pour la plupart dans le plan national d'action en faveur de l'environnement, ce qui a lancé la phase de mise en oeuvre. À cet égard, il convient de noter que plusieurs pays ont fait fusionner en un programme les mesures contenues dans le plan national d'action en faveur de l'environnement et leur programme d'action national. Ceux qui disposaient déjà d'un plan s'en sont inspiré pour élaborer leur programme.
13. Plusieurs pays mettent au point des mécanismes afin de mieux coordonner la mise en oeuvre des conventions sur la diversité biologique, sur les changements climatiques et sur la lutte contre la désertification, en particulier au niveau des districts et des communautés locales (voir document ICCD/COP(3)/9).
14. En Afrique orientale et australe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont joué un rôle très important en aidant leurs pays membres respectifs à élaborer leur programme d'action national et à définir dans quels domaines ils doivent l'appliquer en priorité. Étant donné qu'il est difficile d'amener des partenaires extérieurs à participer à une intervention structurée pour faire face aux besoins que révèle le processus d'élaboration du programme d'action national, plusieurs pays envisagent de choisir certains d'entre eux comme chefs de file pour coordonner les accords de partenariat et la participation d'autres partenaires au processus en question.
15. Au niveau sous-régional, diverses consultations ont eu lieu pour élaborer de nouveaux programmes d'action régionaux.
16. En Afrique de l'Ouest, les deux organisations intergouvernementales compétentes, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont été choisis pour servir de centres de liaison dans

la préparation et la mise en oeuvre du programme sous-régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest. Sur les cinq objectifs mentionnés dans le document ICCD/COP(2)/5, quatre ont été atteints, le dernier l'ayant été en mai 1999 lorsque le Conseil des Ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement a adopté le programme. La dernière étape, l'adoption par la Conférence des chefs d'État de la CEDEAO - y compris par le Tchad - est sur le point d'être réalisée. Dans l'intervalle, on élabore des stratégies touchant au lancement de la phase de mise en oeuvre.

17. En Afrique du Nord, le premier projet de programme d'action sous-régional a été revu en juillet 1999. En concertation avec ses membres, l'Union du Maghreb arabe (UMA) prévoit d'organiser en septembre 1999 à Alger un forum sous-régional pour examiner et adopter le programme.

18. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention à l'échelon sous-régional, plusieurs pays du Maghreb et du Sahel ont promu des projets pilotes dans des zones frontalières afin de gérer de façon plus efficace les ressources naturelles communes. Une réunion tenue à Ouagadougou en août 1996, évoquée dans le document ICCD/COP(2)/7, avait permis d'identifier des sites où de tels projets pourraient être exécutés et de mettre au point une méthodologie pour concevoir ce type de projet. À ce jour, six projets pilotes transfrontières ont été mis au point avec l'appui du secrétariat et d'autres partenaires intéressés dans les régions frontières entre les pays suivants : Sénégal et Mauritanie, Mali et Mauritanie, Mali et Algérie, Mali et Burkina Faso, Algérie et Tunisie, Niger et Burkina Faso. Divers partenaires aux échelons régional et international se sont montrés intéressés à soutenir la mise en oeuvre de ces projets.

19. La SADC a continué d'élaborer des projets spécifiques aux domaines prioritaires définis dans les programmes d'action sous-régionaux. Par exemple, un projet de renforcement des capacités au niveau des communautés en vue de lutter contre la dégradation des sols et la désertification a été conçu et présenté à quelques partenaires afin de récolter des fonds. La SADC cherche encore des appuis pour mettre en place des systèmes d'alerte précoce et appliquer la version révisée du Plan d'action Kalahari-Namib. En novembre 1998, une réunion sous-régionale a été organisée pour étudier et adopter un programme échelonné sur un an dont le but est que le Comité scientifique et technique consultatif/multidisciplinaire fournisse une base scientifique à la mise en oeuvre de la Convention en Afrique australe.

20. En Afrique de l'Est, l'IGAD a mené trois activités d'envergure liées au développement de projets prioritaires dans les domaines de l'environnement et de la sécurité alimentaire, des sources d'énergie renouvelables et de la gestion des ressources en eau. Ces activités font partie des neuf domaines prioritaires dont sont convenus les États membres de l'IGAD conformément au programme d'action sous-régional de cet organisme.

21. Au niveau régional, pour donner suite à la Conférence panafricaine sur l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification et le suivi en Afrique des résultats de la CNUED, qui s'est tenue en mars 1997, le secrétariat, en collaboration avec des institutions et partenaires africains et internationaux actifs dans le domaine de la coopération au développement, continue d'aider les institutions spécialisées africaines à mettre au point le programme d'action régional.

22. La Conférence panafricaine a recommandé que le programme d'action régional soit élaboré à partir d'une série de sept ateliers thématiques consacrés, chacun, à un sujet jugé présenter une grande importance pour la région. Le principal objectif de ces ateliers est la promotion de la constitution de réseaux efficaces dans tous les domaines prioritaires.

23. À ce jour, six de ces ateliers ont déjà eu lieu. Les quatre qui ont été organisés avant la deuxième session de la Conférence des Parties, dont fait mention le document ICCD/COP(2)/5, portaient sur a) la surveillance écologique, la cartographie des ressources naturelles, la télédétection et les systèmes d'alerte précoce; b) l'agroforesterie et la conservation des sols; c) l'utilisation rationnelle des zones de pacage et le développement des cultures fourragères et d) la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et des technologies connexes. Les cinquième et sixième ateliers ont porté sur la gestion intégrée des fleuves, lacs et bassins hydrogéologiques internationaux en Afrique et sur les systèmes d'exploitation agricole durables. Le septième et dernier atelier, consacré à la promotion d'un milieu porteur et au renforcement des capacités, se tiendra avant la troisième session de la Conférence des Parties.

24. Ces ateliers ont été passés en revue pour la première fois lors de la réunion régionale africaine qui a eu lieu en novembre 1998 à Tunis. Un forum d'évaluation du résultat des sept ateliers se tiendra avant la troisième session de la Conférence des Parties lors de la Conférence régionale africaine qui doit se réunir à Nairobi en septembre 1999.

25. Le secrétariat a été prié par les institutions spécialisées africaines de faciliter la désignation d'institutions de liaison raccordant les divers réseaux prévus pour la mise en oeuvre du programme d'action. Les institutions de liaison seront nommées par la Conférence régionale africaine qui se tiendra en septembre 1999 à Nairobi. Le fonctionnement des réseaux et le rôle des institutions de liaison ont été définis au cours des ateliers thématiques.

26. Enfin, il convient de rappeler que l'Afrique a également entamé le processus d'établissement d'une unité de coordination régionale, qui aura principalement pour but de soutenir le programme d'action régional en facilitant l'application de la Convention à l'échelon régional et en assurant la communication et la collaboration entre les réseaux créés au cours des sept ateliers thématiques. L'arrangement institutionnel a été conclu en mai 1999 et un mémorandum d'accord a été signé par l'institution hôte, la Banque africaine de développement (BAD) et le secrétariat. Cette unité sera opérationnelle avant la troisième session de la Conférence des Parties.

III. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION EN ASIE

27. Au niveau national, tous les pays ont désigné des centres de liaison nationaux et en sont à des stades d'avancement divers dans l'élaboration ou la mise en oeuvre de leurs programmes d'action nationaux. Plusieurs revoient et mettent à jour les instruments de planification existants en s'inspirant de la Convention. Un atelier national sur l'application de la Convention au Pakistan a été organisé à Islamabad les 22 et 23 mai 1999. Au Yémen, un atelier national a réexaminé le plan national de lutte contre la désertification et la dégradation des sols du 30 mai au 2 juin 1999 et des consultations de communautés locales ont eu lieu du 6 au 11 juin 1999.

Des séminaires de sensibilisation à la lutte contre la désertification seront organisés en Indonésie et à Sri Lanka en septembre 1999. En République démocratique populaire lao, l'atelier national sur l'application de la Convention doit avoir lieu à Vientiane en septembre 1999. Ces manifestations reflètent le vif intérêt des pays asiatiques parties, malgré leurs diverses conditions économiques et climatiques, pour la Convention en tant que cadre de référence en matière de lutte contre la dégradation des sols, la désertification et la sécheresse.

28. Le secrétariat a continué d'apporter un soutien institutionnel au Kirghizistan afin de renforcer les capacités nationales pour élaborer les programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification. Il commence à fournir un soutien de ce genre à quatre autres pays d'Asie centrale. Ces projets visent à favoriser la collaboration entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux lors du processus d'élaboration de programmes d'action nationaux.

29. Au niveau sous-régional, les activités suivantes ont eu lieu :

a) La réunion internationale d'experts, qui s'est tenue à Mascate du 14 au 16 septembre 1998, a décidé de perfectionner les propositions de projet de programme qui avaient été préparées par le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD), le Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA) et le Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et l'Europe (CEDARE). Actuellement, le Mécanisme mondial, en collaboration avec le secrétariat de la Convention, réexamine de manière approfondie cette proposition de programme d'action sous-régional pour l'Asie de l'Ouest en vue d'arriver à un consensus international sur le financement. Comme suite aux consultations en cours avec les pays et institutions concernés, un groupe de travail sous-régional devra se réunir pour conclure des accords de partenariat permettant de financer la version définitive du programme d'action sous-régional;

b) En 1998, le secrétariat s'est associé au Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO) pour organiser un atelier sur le renforcement des capacités au Kazakhstan à l'intention des organes nationaux de coordination des pays d'Asie centrale (financé par l'UNSO). Les participants sont parvenus à un accord sur le rôle de modérateur du coordonnateur résident du système des Nations Unies. Afin de donner un prolongement à cet atelier, le secrétariat prépare en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) un projet d'établissement de stages internationaux de formation à la lutte contre la désertification pour les pays d'Asie centrale;

c) Le secrétariat a également collaboré aux travaux d'un séminaire consacré à la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique en Asie centrale qui a été organisé au Turkménistan. À la demande des participants, le secrétariat entame avec les partenaires intéressés la préparation d'un programme d'action sous-régional qui vise à harmoniser les initiatives de lutte contre la désertification dans le bassin de la mer d'Aral;

d) Un atelier sur la lutte contre la désertification en Asie du Nord-Est a été organisé à Séoul le 19 juillet 1999 en collaboration avec le PNUD et le Forum sur les forêts d'Asie du Nord-Est pour examiner

le problème de la désertification en Asie du Nord-Est (Chine, Mongolie et la péninsule coréenne). Cet atelier a été consacré à l'examen des conséquences de la désertification à l'échelon sous-régional et des possibilités de collaboration dans la sous-région;

e) Les États insulaires d'Asie du Sud-Est souhaitent vivement se joindre à la lutte contre les problèmes liés à l'utilisation des sols, à la sécheresse et à la pénurie d'eau telle que prévue dans la Convention et le secrétariat se concerte avec d'autres institutions intéressées pour formuler une proposition prenant en compte leurs préoccupations.

30. Le secrétariat soutient activement les organisations non gouvernementales d'Asie centrale au niveau national en fournissant un appui institutionnel à celles du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, du Turkménistan, de l'Ouzbékistan et de la Mongolie. Ce soutien institutionnel leur permet de construire des bases solides favorisant une plus large sensibilisation à la Convention et stimule l'établissement de contacts et l'échange d'informations entre toutes les parties prenantes. Il aide les organisations non gouvernementales à canaliser leurs efforts pour faire avancer le processus d'élaboration de programmes d'action nationaux et encourage parallèlement l'utilisation de méthodes efficaces de lutte contre la dégradation des sols.

31. Au niveau régional, les pays d'Asie ont réalisé des progrès importants :

a) La Réunion internationale du groupe d'experts sur la préparation du programme d'action régional pour l'Asie a été organisée à Bangkok (Thaïlande) du 10 au 13 novembre 1998 en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation des Nations Unies. Les participants ont examiné les grandes lignes, le calendrier et l'arrangement institutionnel du programme d'action régional pour l'Asie, qui se compose de six réseaux thématiques (RT), en particulier les réseaux régionaux pour l'Asie sur la surveillance et l'évaluation (RT1), sur l'agroforesterie et la conservation des sols (RT2) et sur la gestion des zones de pacage et la fixation des dunes de sable (RT3). Il a été proposé de tenir des réunions pour lancer ces trois réseaux durant la seconde moitié de 1999. Il a également été convenu de mettre sur pied un dispositif régional de soutien similaire aux unités régionales de coordination des autres régions;

b) La réunion de lancement du premier réseau (RT1) a eu lieu à Beijing (Chine) les 26 et 27 juillet 1999 et les participants se sont entendus sur des arrangements institutionnels et un programme correspondants. Les réunions de lancement des deuxième et troisième réseaux (RT2 et RT3) auront lieu en Inde et en République islamique d'Iran en septembre et en octobre 1999, respectivement, à condition que des consultations supplémentaires puissent avoir lieu et que des fonds soient disponibles en temps utile;

c) Afin de suivre les progrès aussi bien au niveau national que régional, une deuxième réunion en Asie des centres de liaison de la Convention s'est tenue à Beijing les 24 et 25 juillet 1999, au cours de laquelle les participants ont approuvé des décisions sur la mise en place et le fonctionnement des réseaux thématiques et ont envisagé la préparation,

par les États d'Asie, de rapports de pays qui seraient examinés à la quatrième session de la Conférence des Parties et d'autres questions à l'ordre du jour de la troisième session de la Conférence des Parties.

32. Au niveau interrégional, il convient de signaler les faits suivants :

a) Alors que la préparation du programme interrégional de lutte contre la désertification dans les pays d'Asie centrale, dans la région transcaucasienne et en Europe orientale est en cours comme l'avait demandé en 1997 la Conférence interrégionale de Tashkent, sa progression est retardée du fait que certains pays d'Europe orientale ne sont pas parties à la Convention;

b) L'atelier technique Asie-Afrique sur les systèmes d'alerte précoce a été organisé à Beijing les 22 et 23 juillet 1999. Des experts des deux régions y ont assisté afin de mettre en commun leur expérience dans le domaine des systèmes d'alerte précoce appliqués à la lutte contre la désertification et à l'atténuation de la sécheresse.

IV. MESURES PRISES POUR FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

33. Au niveau national, tous les pays de la région ont maintenant désigné un centre de liaison national. Certains pays, dont la Barbade et la Jamaïque, sont allés plus loin et ont créé des comités nationaux ou interdisciplinaires pour lutter contre le problème de la dégradation des sols et de la sécheresse. D'autres s'efforcent d'intégrer la question de la dégradation des sols et du rôle de la Convention dans la lutte contre ce problème dans le programme des filières classiques de formation dans le domaine de l'environnement. Des plans et programmes d'action nationaux de sensibilisation au problème de la dégradation des sols continuent à être mis au point par l'organisation d'ateliers et séminaires nationaux de sensibilisation.

34. Pendant la période considérée, cinq autres pays se sont attelés à l'élaboration de programmes d'action nationaux. Il s'agit de la Barbade, du Costa Rica, de la Dominique, d'Haïti et de la Jamaïque. En Haïti (l'un des pays les plus durement touchés de la région), une petite unité de coordination a été créée, avec l'aide du secrétariat, pour mettre au point un programme d'action national pour ce pays. D'autres pays de la région continuent de s'employer à mettre en oeuvre leur programme d'action national. Ce processus gagne en ampleur dans l'ensemble de la région.

35. En Argentine, le secrétariat a aidé l'organisation non gouvernementale "Los Algarrobos" à accueillir un atelier sur la Convention, la désertification, la pauvreté et des questions sexospécifiques.

36. Au niveau sous-régional, une aide a été fournie pour soutenir la poursuite du projet du Gran Chaco, région située entre l'Argentine, la Bolivie et le Paraguay. On s'attache actuellement à intensifier l'aide aux pays d'Amérique centrale, principalement à ceux qui ont été touchés par le cyclone Mitch. Des discussions sont en cours avec le FEM au sujet de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets conçus pour la sous-région des Caraïbes orientales et pour Hispaniola.

37. Au niveau régional, l'unité régionale de coordination a été mise sur pied au bureau régional du PNUE au Mexique. Les pays de la région ont été soutenus activement lors de la création du réseau d'information sur la sécheresse et la désertification (DESELAC), notamment pour ce qui concerne :

- La définition de tous les concepts de base de la création d'une page web;
- La création d'une page web;
- L'élaboration du CD-LAC FORUM. Cette version antérieure de DESELAC relie déjà plus de 60 % des pays de la région.

38. Un bulletin mensuel d'information est établi et mis à la disposition de tous les pays reliés au CD-LAC FORUM. Tout est entrepris pour que les autres pays soient connectés au système. Une série de forums et d'ateliers électroniques ont été organisés par le truchement du FORUM et d'autres activités de cette nature sont prévues.

39. Le deuxième atelier technique et la cinquième réunion régionale se sont tenus à Lima (Pérou) du 9 au 12 août 1999. À cette occasion, les États membres ont passé en revue la mise en oeuvre du programme d'action régional et se sont penchés sur les questions à l'ordre du jour de la troisième session de la Conférence des Parties, y compris celle de l'établissement des rapports de pays pour la quatrième session.

40. Les participants à la réunion régionale ont également examiné le processus d'application de la Convention à tous les niveaux à travers un échange de données d'expérience entre les Parties qui en sont à divers stades d'avancement dans ce processus. Ils ont approuvé un barème des contributions devant être versées par les pays pour amortir les frais de fonctionnement de l'unité régionale de coordination. Il convient de noter que certains pays de la région allouent déjà des fonds dans ce but.

41. Au niveau interrégional, le premier forum d'Amérique latine et des Caraïbes sur la désertification a eu lieu à Recife (Brésil) en octobre 1998. Y ont été définis le mécanisme et les domaines prioritaires de la promotion de la coopération interrégionale en matière d'application de la Convention.

**V. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION
DANS LA RÉGION DE LA MÉDITERRANÉE SEPTENTRIONALE
ET DANS D'AUTRES RÉGIONS D'EUROPE**

42. Au niveau national, les pays touchés de la région de la Méditerranée septentrionale et d'autres régions d'Europe Parties à la Convention (Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal, République de Moldova, Roumanie et Turquie) ont entamé le processus d'élaboration de leurs programmes d'action régionaux. Le Portugal a officiellement adopté et présenté son programme d'action national lors de la réunion régionale tenue à Lisbonne le 17 juin 1999. L'Espagne a organisé le 17 juin 1999 une journée consacrée aux technologies disponibles pour lutter contre la désertification. Le projet de programme d'action espagnol est attendu pour octobre 1999. L'Italie établit un centre d'échange d'informations sur la désertification et son projet de programme

d'action national doit être présenté en octobre 1999. Malte poursuit sa campagne de sensibilisation à la dégradation des sols. En outre, un nombre croissant de pays d'Europe centrale et orientale adhèrent à la Convention, car ils prennent conscience qu'elle répond à toute une série de questions liées à la dégradation des sols et à la sécheresse.

43. Au niveau régional, l'Italie a été choisie pendant la deuxième session de la Conférence des Parties pour présider le groupe des pays de l'annexe IV. La France est maintenant observateur du groupe. Le Portugal, en collaboration avec le président du groupe de l'annexe IV, a organisé une réunion ministérielle des pays de l'annexe IV à Lisbonne le 17 juin 1999. Une réunion des centres de liaison a également été organisée par le Gouvernement italien le 18 juin 1999. Son objectif était de présenter les progrès réalisés par ses membres dans l'application de la Convention à l'échelon national, de délibérer de la création d'un groupe de travail régional qui établirait des contacts avec l'Union européenne afin de préparer les troisième et quatrième sessions de la Conférence des Parties et de promouvoir l'échange d'informations par voie électronique entre les membres. La décision la plus importante a été de créer un groupe de travail sur les programmes d'action nationaux et régionaux. Il a également été convenu qu'une réunion se tiendrait en septembre 1999 à Rome afin de travailler à la définition du programme d'action de la région méditerranéenne et de poursuivre l'examen des résultats et la question des liens avec l'Union européenne en octobre et novembre 1999 à Bruxelles. Il est envisagé d'organiser d'autres réunions avant la troisième session de la Conférence des Parties.

44. Des consultations officieuses présidées par l'Ambassadeur Bo Kjellen ont eu lieu à New York le 19 avril 1999 au sujet du projet d'annexe supplémentaire sur la mise en oeuvre de la Convention dans les pays de la région d'Europe centrale et orientale. Le projet préparé par l'Ambassadeur Kjellen a recueilli une large adhésion. En tant que partie à la Convention, l'Arménie a remis le texte au secrétariat pour que la Conférence l'examine à sa troisième session.

45. À l'occasion du Forum mondial des maires sur les villes et la désertification qui s'est tenu les 11 et 12 juin 1999 à Bonn (Allemagne), l'Italie a, au nom des pays de l'annexe IV, envoyé un message pour insister sur le fait que des mesures concrètes prises par des instances décentralisées pourraient contribuer à la lutte contre la désertification en tant que composante importante des politiques participatives de développement durable. Elle a également demandé instamment aux organes municipaux de jouer un rôle actif dans cette lutte. De plus, les pays de l'annexe IV ont fait ressortir la nécessité d'une coopération accrue dans des domaines comme l'endettement et les migrations.

Annexe

PRINCIPALES RÉUNIONS NATIONALES, RÉGIONALES ET SOUS-RÉGIONALES
ORGANISÉES, AVEC LA PARTICIPATION DU SECRÉTARIAT,
DE L'AUTOMNE 1998 À L'AUTOMNE 1999

Réunions mondiales et interrégionales

1998

14-16 octobre	Recife	Premier forum Afrique/Amérique latine et Caraïbes sur la lutte contre la désertification
---------------	--------	------------------------------------------------------------------------------------------

1999

11-12 juin	Bonn	Forum mondial des maires sur les villes et la désertification
22-23 juillet	Beijing	Atelier technique Asie-Afrique sur les systèmes d'alerte précoce

Afrique

1998

15-16 septembre	Mukono (Ouganda)	Atelier sur la sexospécificité dans le programme d'action national de l'Ouganda
29 septembre- 2 octobre	Abidjan	Atelier régional sur la gestion intégrée des fleuves, lacs et bassins hydrogéologiques internationaux en Afrique
12 octobre	Kampala	Atelier de sensibilisation au programme d'action national et à l'application de la Convention à l'intention des parlementaires ougandais (Ouganda)
21-23 octobre	Nairobi	Forum national
26-29 octobre	Tunis	Atelier régional sur la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et des technologies connexes
2-5 novembre	Tunis	Forum régional de préparation à la deuxième session de la Conférence des Parties
17-19 novembre	Addis-Abeba	Premier forum national

18-20 novembre	Mukono (Ouganda)	Premier forum national
22-24 décembre	Cotonou	Séminaire national de validation du projet de programme d'action national
1999		
15-16 mars	Pretoria	Réunion d'information de la SADC sur l'élaboration de rapports de pays sur l'application de la Convention
18-19 mars	Nairobi	Réunion d'information de l'IGAD sur l'élaboration de rapports de pays sur l'application de la Convention
18-19 mars	Rabat	Réunion d'information de l'UMA sur l'élaboration de rapports de pays sur l'application de la Convention
22-23 mars	Ouagadougou	Réunion d'information CILSS/CEDEAO sur l'élaboration de rapports de pays sur l'application de la Convention
23-26 mars	Sadore (Niger)	Atelier régional pour la promotion de systèmes d'exploitation agricole durables
20-25 mai	Lomé	Réunion d'experts et de ministres sur la validation du programme d'action sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest
27-29 mai	Bamako	Table ronde sectorielle sur le financement d'un plan d'action national relatif à l'environnement
7-9 juin	Lomé	Atelier national de validation du plan d'action national sur l'environnement
6-8 juillet	Rabat	Réunion d'experts de l'UMA sur la préparation du programme d'action sous-régional pour l'Afrique du Nord
6-9 juillet	Ouagadougou	Deuxième forum national sur la validation du programme d'action national
15-16 juillet	Kinshasa	Séminaire de sensibilisation
20-23 juillet	Harare	Atelier régional sur la promotion d'un environnement habilitant et le renforcement des capacités
3ème semaine de juillet	Kano (Nigéria)	Atelier national sur l'élaboration d'un programme d'action national
septembre	Nairobi	Forum régional africain

Asie

1998

14-16 septembre	Mascate	Réunion d'un groupe international d'experts pour l'élaboration d'un programme d'action sous-régional pour lutter contre la désertification et la sécheresse en Asie occidentale
10-13 novembre	Bangkok	Réunion d'un groupe international d'experts sur l'élaboration d'un programme d'action régional pour l'Asie

1999

22-23 mai	Islamabad	Séminaire national sur l'application de la Convention au Pakistan
30 mai-2 juin	Sanaa	Atelier national d'examen du Plan national de lutte contre la désertification et la dégradation des sols
6-11 juin	Yémen	Consultations des communautés locales sur la désertification et la dégradation des sols
15 juillet	Colombo	Séminaire national de sensibilisation à la lutte contre la désertification à Sri Lanka
19 juillet	Jakarta	Séminaire national de sensibilisation à la lutte contre la désertification en Indonésie
19 juillet	Séoul	Lutte contre la désertification dans l'Asie du Nord-Est
24-25 juillet	Beijing	Deuxième réunion des centres de liaison nationaux des pays d'Asie
26-27 juillet	Beijing	Réunion de lancement du premier réseau thématique (réseau régional pour l'Asie de surveillance et d'évaluation de la désertification)
septembre	Vientiane	Atelier national sur l'application de la Convention en République démocratique populaire lao

Amérique latine et Caraïbes

1998

3-5 novembre Niveau régional Première conférence et atelier électroniques

1999

28-30 janvier San Jose Séminaire national de sensibilisation

23 avril Mexico Création d'une unité régionale de coordination

31 mai-1er juin Bridgetown Séminaire national de sensibilisation

7-11 juin Roseau Séminaire national de sensibilisation

1er juin Port-au-Prince Création d'une unité de coordination

9-12 août Lima Quatrième réunion régionale

Région de la Méditerranée septentrionale et autres régions d'Europe

1998

2 décembre Dakar Réunion régionale des pays de l'annexe IV

1999

7 avril Bruxelles Troisième réunion du groupe d'experts des pays membres de la CE

19 mai Tallinn Journée nationale de sensibilisation

17 juin Lisbonne Réunion régionale des ministres des pays de l'annexe IV

18 juin Lisbonne Réunion des centres de liaison des pays de l'annexe IV

juillet Ankara Présentation du projet de programme d'action national de la Turquie

septembre Rome Réunion du groupe de travail des pays de l'annexe IV

octobre Madrid Présentation du projet de programme d'action national de l'Espagne

octobre Rome Présentation du projet de programme d'action national de l'Italie

octobre-novembre Bruxelles Réunion de travail des pays de l'annexe IV
